

QUATRIEME SESSION DU CONSEIL EXECUTIF

Rabat, 22-24 Dhul Jijja 1404
18-20 Septembre 1984

RAPPORT DE CLOTURE ET RECOMMANDATIONS

Le Conseil Exécutif de l'ISESCO a tenu sa quatrième session à Rabat le 22 Dhul Hijja 1404/18 Septembre 1984.

Le Conseil a procédé, en début de séance à l'examen des nouvelles candidatures présentées par les Etats-membres suivants : Royaume d'Arabie Saoudite, Malaisie, Irak et République de Guinée. Le Conseil a approuvé les quatre candidatures et confirmé le représentant du Royaume d'Arabie Saoudite à la présidence du Conseil Exécutif.

Ensuite le Président du Conseil, le Dr. Rashid Ben Abdelaziz Al Mubarak a prononcé un discours d'ouverture dans lequel il a mis l'accent sur le rôle que joue le Conseil Exécutif dans la planification des activités de l'Organisation, tout en soulignant les défis qui lui sont lancés. En outre, il a attiré l'attention sur la nécessité de faire le point de la situation de la recherche scientifique dans le monde islamique, recherche jugée inadapté à la réalité socio-économique et scientifique.

Ensuite Son Excellence le Professeur Abdelhadi Boutaleb Directeur Général de l'Organisation, a présenté un rapport sur la situation administrative et financière de l'Organisation et sur la réalisation des programmes depuis la première Conférence Générale de l'ISESCO.

Après la lecture du rapport, les membres du Conseil ont rendu hommage aux efforts déployés par le Directeur Général et l'ensemble des fonctionnaires de l'Organisation.

Après adoption de l'ordre du jour, le Conseil a procédé à l'examen de la candidature au poste de directeur général adjoint pour les sciences du docteur K.M. Ibne-RASA, candidature proposée par le Directeur Général de l'ISESCO. L'orateur a exposé brièvement les raisons qui l'ont poussé à présenter ce candidat en soulignant les compétences scientifiques du Docteur K.M. Ibne-RASA, et sa grande expérience, et en rappelant que le Président de la République du Pakistan a veillé personnellement au choix du Dr. K.M Ibne-RASA pour ce poste. Le Conseil a décidé de nommer le Docteur K.M. Ibne-RASA au poste de Directeur Général Adjoint pour les sciences, à l'ISESCO.

Le Conseil a ensuite procédé à l'examen du premier point à l'ordre du jour, à savoir l'avant-projet du Plan d'Action triennal de l'Organisation. Certains membres ont alors remarqué que l'avant-projet n'a pas donné au domaine scientifique l'importance qu'il mérite. Il faudrait, par conséquent, que l'on veille dans le prochain plan de l'Organisation à un certain équilibre entre les principaux secteurs de l'Organisation. De même que le Conseil a souligné la nécessité de fixer les priorités à la lumière de la réalité du monde islamique en évitant le double emploi et la répétition des travaux des autres institutions et organes similaires.

Le projet détaillé sera transmis par la Direction Générale aux Etats-membres de l'Organisation à la lumière des observations émises par les membres du Conseil.

Il a été souligné que certains projets qui sont prévus dans le Plan d'Action actuel et qui n'ont pu recevoir un début d'exécution pour des raisons financières peuvent être inscrits au titre du prochain Plan d'Action conformément à l'ordre de priorités retenu.

Le projet présenté par la direction Général fut longuement discuté puis adopté par le Conseil sous la forme suivante :

AVANT PROJET DU PLAN D'ACTION TRIENNAL

- 1- Consolidation des structures de base de l'Organisation, et notamment la bibliothèque de références, la banque de données islamiques, et l'unité de photocomposition. D'autres équipements de base compléteront ces structures, telles une vidéothèque et des cassettes sonores.
- 2- Diffusion extensive et permanente de la langue arabe dans les pays non arabophones. Etude des moyens à mettre en œuvre dans ce domaine, notamment pour ce qui est des procédés techniques et des moyens de communication modernes, ainsi que de l'utilisation du caractère et de la typographie arabes en ce qui concerne les langues utilisées dans les pays islamiques non arabophones.
- 3- Diffusion de la culture islamique dans les pays islamiques et autres, et plus particulièrement auprès de certaines catégories de la population, et notamment les jeunes, les détenteurs du pouvoir décisionnel politique et économique et les responsables de l'information. Le but n'est autre que de protéger et d'enrichir la personnalité islamique et de veiller à assurer un heureux équilibre entre son authenticité et les exigences du monde moderne.
- 4- Etude du phénomène singulier que constitue le manque de coordination entre les universités, les travaux des avants et les recherches scientifiques qui se chiffrent par centaines de milliers au sein du monde islamique et qui devraient contribuer au développement scientifique, industriel et technologique. L'objet de cette étude est de cerner les raisons qui ont mené à cette situation et de suggérer d'éventuelles solutions.
- 5- Défense de l'Islam et des musulmans, en usant de méthodes scientifiques et efficaces pour contrer les préjugés et les campagnes tendancieuses de mystification et de falsification. L'Organisation s'assurera, dans la mesure

du possible, le soutien des associations et institutions gouvernementales et non gouvernementales qui partagent les objectifs de l'ISESCO, que ces institutions et associations se trouvent au sein du monde islamique ou ailleurs.

- 6- Promotion par le biais des moyens éducationnels, culturels et d'information, des communautés musulmanes dans les pays autres que les Etats-membres, que ces communautés soient originaires des pays en question ou qu'elles y aient émigré récemment. L'ISESCO veillera à la réalisation de cet objectif par l'octroi de bourses d'études et l'organisation de divers stages et conférences.
- 7- Extension des activités d'édition en vue de mieux servir les objectifs de l'Organisation.
- 8- Consolidation de la coopération entre les institutions à caractère éducatif, scientifique et culturel, notamment par l'élaboration et le renforcement de programmes d'échanges touchant aux domaines de l'éducation, des sciences et de la culture, tout en veillant au développement qualitatif et quantitatif des échanges entre les Etats-membres.
- 9- Approfondissement des études descriptives et statistiques concernant le monde islamique et se rapportant aux différents domaines d'activité de l'Organisation. Mise à la disposition des Etats-membres des conclusions de ces études en vue d'élargir l'aire de leur exploitation.

Le Conseil a entamé la deuxième journée de sa réunion par l'examen de la question relative aux accords de coopération à conclure avec les Organisations similaires, dont le principe a été retenu par la Conférence Générale, qui s'est réunie à Casablanca au mois de Chaabane 1403H/Juin 1983. Ces accords concernent l'UNESCO, l'ALECSO et le Bureau Arabe de l'Education des Etats du Golfe.

Le Directeur Général de l'Organisation a affirmé qu'en application de la Résolution pertinente de la Conférence Générale, la Direction générale de l'Organisation a entamé les contacts nécessaires avec les trois Organisations. Elle a, en outre, reçu le texte de l'accord de coopération avec l'UNESCO, revêtu de la signature du Directeur Général de cette Organisation. Le Conseil fut invité à prendre connaissance du texte définitif de l'accord qui lui était soumis, avant sa signature par le Directeur Général de l'ISESCO. Le Conseil a alors approuvé l'accord de coopération avec l'UNESCO et donné mandat au Directeur Général pour le signer, tout en demandant à la direction de l'Organisation de préparer une note faisant état des importantes observations dont l'ISESCO devra tenir compte pour ce qui est des questions islamiques auxquelles l'UNESCO se trouve associée.

Après avoir pris connaissance du document de la Direction Générale relatif au statut d'observateur, le Conseil a retenu une proposition du Directeur Général visant la préparation d'une étude plus approfondie et exhaustive qui tienne compte des cas semblables dans les Organisations similaires, sans pour autant perdre de vue le caractère particulier de l'Organisation Islamique. La direction générale transmettra ladite étude aux membres du Conseil Exécutif, au moins deux mois avant la date de sa prochaine réunion.

Le Directeur Général est invité à confier le projet de convention islamique sur la reconnaissance des diplômes, titres et grades universitaires dans les pays islamiques, à un comité d'experts spécialisés dans la reconnaissance des diplômes universitaires, qui seront désignés parmi les ressortissants des pays islamiques ayant une longue expérience en matière universitaire.

Ayant examiné le rapport de la Commission de Contrôle Financier de l'Organisation et les comptes de clôture pour les années 1982-83 et 1983-84, et, après avoir pris connaissance des éclaircissements présentés par le Directeur de l'ISESCO, le Conseil a approuvé les comptes de clôture des années sus-mentionnées ainsi que le rapport de la Commission de Contrôle Financier.

En outre le Conseil a approuvé le choix de l'entreprise d'experts-comptables Price Waterhouse, pour assurer le Contrôle Financier de l'Organisation.

Le Conseil a ensuite procédé à l'examen du document préparé par la Direction Générale concernant des projets d'amendements à apporter à certains articles du statut du Personnel.

Après avoir longuement débattu les articles à amender, et suite aux éclaircissements fournis par la Direction Générale, le Conseil a approuvé lesdits amendements.

Les articles amendés sont les suivants :

Article 35 : L'on peut procéder au réajustement de cette grille au premier Juillet de chaque année chaque fois qu'il se confirme que l'indice du coût de la vie a augmenté.

Article 36 : Le premier paragraphe se lit comme suit :

« Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes bénéficient d'un logement meublé. Le Directeur Général bénéficie d'un personnel de service de trois membres et les Directeurs Généraux Adjointes, de deux membres chacun ».

Article 37 : A la fin de cet article s'ajoute la phrase ci-après :

« Cependant l'ISESCO est tenue de s'aligner sur le Secrétariat Général de l'Organisation de la Conférence Islamique pour ce qui est de cette grille ».

Article 90 : A la fin de cet article s'ajoute la phrase ci-après :

« A la discrétion du Directeur Général de l'Organisation ».

Article 107 : Aucune modification n'a été apportée au début de cet article.

Le deuxième paragraphe se lit comme suit :

« Ce fond est géré conformément à une réglementation interne, préparée par la Direction générale de l'Organisation. Il est alimenté par des prélèvements de 2,25% de la masse globale des salaires de base du personnel employé à plein temps par l'ISESCO, à raison de 0,75% représentant la cotisation salariale à la charge des fonctionnaires et de 1,50% à la charge de l'ISESCO.

Etant entendu que l'objectif consiste à étendre le bénéfice du fond aux accidents mortels ou entraînant une infirmité, et ce dès que les moyens financiers de l'Organisation le lui permettront. La Conférence Générale se prononcera sur cette question qui lui sera soumise ultérieurement.

Le Conseil s'est ensuite penché sur les autres questions de l'ordre du jour, à savoir la construction du siège de l'Organisation et la date de la réunion de la prochaine Conférence Générale et du Conseil Exécutif.

Pour ce qui est du siège, le président a expliqué qu'en raison des difficultés financières que traverse l'Organisation, il convenait de reporter à une autre date l'examen de la question de la construction du siège.

Quant à la prochaine réunion de la Conférence Générale, Son Excellence le Directeur Général de l'Organisation a rappelé que la République Islamique du Pakistan avait bien voulu accueillir la deuxième Conférence Générale de l'ISESCO. En fait la Direction Générale avait souhaité que la Conférence Générale se tînt en Mai 1985 pour coïncider avec la fin du mandat du Directeur Général, qui est de trois années. Cependant le Gouvernement du Pakistan avait exprimé le vœu de voir se tenir la Conférence du 1^{er} au 3 Octobre 1985, afin de faciliter les conditions de son déroulement.

Quant à la réunion du prochain Conseil Exécutif, le Directeur Général de l'Organisation a souligné que les textes juridiques l'obligent à présenter le projet du budget et les programmes aux Etats-membres au plus tard deux mois avant la tenue de la Conférence Générale. Par ailleurs le Conseil Exécutif se doit d'examiner le projet du budget et les programmes avant de les soumettre aux Etats-membres. Il est conséquent nécessaire de réunir le Conseil Exécutif avant la Conférence Générale.

Après avoir examiné la question, le Conseil décida de se réunir dans le pays du siège de l'Organisation durant la première semaine du mois de Mai 1985.

Le Conseil a tenu sa séance de clôture, dans la matinée du jeudi 24 Dhul Hijja 1404H/22 Septembre 1984. Au cours de cette séance, marquant la fin de la quatrième session du Conseil Exécutif, furent discutés le Rapport de clôture et les Recommandations du Conseil.

Ont participé à cette session Messieurs les membres du Conseil :

- ✓ Dr. Rashid Ben Abdelaziz Al Mubarak (Royaume d'Arabie Saoudite)
Président
- ✓ Dr. Saeed Ahmed Qureshi (Pakistan), Vice – Président
- ✓ Tan Sri Dato Otman Malek (Malaisie, Vice-Président
- ✓ Dr. Ekmeleddin Ihsanoglu (Centre des Recherches pour l'histoire, les Arts et la Culture Islamiques), Rapporteur
- ✓ Dr. Abou El Caba TOURE (Sénégal)
- ✓ Dr. Hassan Tarek (en remplacement du représentant d'Irak)
- ✓ Dr. Mahmoud Maw'id (Palestine)

- ✓ Mr. El Hadji Namory Berete (République de Guinée)
- ✓ Dr. Omar Saad Toure (Mali)
- ✓ Mr. Mohamed Bel Bachir (Maroc)
- ✓ Dr. Ali El Kettani (Fondation Islamique pour les Sciences, la Technologie et le Développement).
- ✓ Dr. Fuat Sezgin (Directeur de l'Institut de l'Histoire des Sciences Arabo-Musulmanes – Francfort – République Fédérale d'Allemagne).

Ce sont absents Messieurs :

- ✓ Dr. Mahmoud Chawi (Union Mondiale des Ecoles Arabo-Musulmanes Internationales)
- ✓ Dr. Ezzeddin Ibrahim (Université des Emirats Arabes Unis)
- ✓ Mr. Wareth Eddine Muhammad (Etats-Unis)

RECOMMANDATIONS

- 1- Le Conseil Exécutif de l'ISESCO qui a tenu sa 4^{ème} session à Rabat le 22-24 Dhul Hijja 1404/18-20 Septembre 1984, ayant pris connaissance des efforts louables déployés par la Direction Générale en ce qui concerne l'exécution des programmes du Plan d'Action actuel, et après avoir relevé les difficultés financières que traverse l'Organisation, en raison du non-paiement des contributions par les Etats-membres, recommande à la Direction Générale de surseoir à l'exécution des projets qui n'ont pas encore été entamés jusqu'à ce que l'Organisation dispose des crédits nécessaires à leur exécution.
- 2- Ayant pris connaissance des programmes du Plan d'Action qui ont été réalisés et des crédits qui ont été affectés à leur mise en œuvre, recommande à la Direction Générale de présenter au Conseil lors de ses différentes réunions des rapports détaillés sur le déroulement de ces programmes ainsi que le coût de ces opérations.
- 3- Ayant pris connaissance du document préparé par la Direction Générale de l'Organisation concernant l'avant-projet de son Plan d'Action et les champs d'application, le Conseil Exécutif invite la Direction Générale à réfléchir sur l'intérêt qu'il convient d'accorder dans les prochains plans d'action, à la culture de l'enfant musulman et à son éducation islamique, ainsi qu'au développement des connaissances scientifiques parmi les communautés musulmanes.
- 4- Ayant pris connaissance des efforts considérables déployés par Son Excellence le Directeur Général et l'ensemble des fonctionnaires de l'ISESCO pour faire de celle-ci une grande Organisation Islamique et pour atteindre les objectifs qui ont présidé à sa création malgré une conjoncture difficile, rend hommage à la Direction Générale pour les programmes du Plan d'Action qu'elle a réussi à mettre en œuvre en la félicite d'avoir su surmonter tant de difficultés.